

Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig

Compte administratif 2023

Note de présentation

1. Éléments de contexte

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019, suite à la délibération favorable des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

En 2021, deux autorisations de programme pluriannuelles ont été créées, correspondant aux investissements nécessaires pour les deux programmes d'actions portés par le Syndicat :

- Programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : 1,6 M€ ;
- Programme d'actions pour la restauration des milieux aquatiques : 1,99 M€.

2. Priorités du budget 2023

Pour rappel, le budget primitif 2023 s'élevait à 994 696,03 € pour la section de fonctionnement et 2 128 754,23 € pour la section d'investissement.

L'année 2023 a permis la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'actions pluriannuels du Syndicat pour la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques :

- **Prévention des inondations : programme d'études préalable**

En 2020, le syndicat s'est engagé dans une démarche de programme d'actions prévention des inondations permettant une contractualisation avec l'État. La première étape est un programme d'études préalable (PEP) pour une durée de 2 à 3 ans. Le contenu du PEP a été approuvé par le comité syndical en juillet 2021 et validé par la Préfecture en mai 2022.

Le Syndicat a ainsi engagé fin 2022 une étude globale du bassin versant qui permettra de mieux connaître la vulnérabilité du territoire aux inondations et aboutira à un schéma de

gestion globale de prévention des inondations. La mission, sur une durée de 2 ans, a été confiée au groupement Setec Hydratec et SEPIA Conseils, pour un montant total de 684 000 € TTC. En 2023, la phase d'état des lieux a été validée et payée. Des données topographiques ont également été commandées : un modèle numérique de terrain et des levés de terrain (ouvrages et profils en travers). Les dépenses pour ses données s'élèvent à environ 115 000 € TTC.

Des premières actions de sensibilisation ont également été engagées dans le cadre du PEP PAPI. Un jeu pédagogique a été créé pour un montant de 8 000 €.

Un financement à hauteur de 80 % est acté pour l'ensemble de ces actions, par le Fonds de prévention des risques naturels majeurs, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région. Des premiers acomptes ont été versés en 2023.

- **Milieus aquatiques**

Afin de répondre à la compétence de restauration des milieux aquatiques, un programme d'études et de travaux a été élaboré à partir des données existantes. Le programme est articulé en 4 axes qui comprennent une vingtaine d'actions. Le montant total des actions est estimé à 2,3 millions d'euros.

Deux projets de restauration de cours d'eau (le ruisseau d'Albet et le Heylenbach) ont été engagés en 2022. Les études de maîtrise d'œuvre ont abouti au dimensionnement des travaux en 2023. Le comité syndical a validé l'engagement des travaux en 2024 pour ces deux sites.

Deux autres projets du programme d'actions ont été engagés en 2022 :

- Un projet de restauration du Stillbach et des zones humides associées à Still (stade avant-projet en cours)
- Une étude pour la redynamisation des cours d'eau connectés au Canal de la Bruche, débutée en juin 2023 pour une durée de 18 mois.

Un total de 113 442 € TTC a été dépensé pour les avances et acomptes des études en cours. Ces projets sont financés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est. Des premiers acomptes ont été versés en 2023.

3. Ressources et charges de fonctionnement, dont charges de personnel

3.1. Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. La contribution 2023 est restée identique à 2022 et 2021, c'est-à-dire un montant de 360 000 €, soit 120 000 € par membre.

En 2023, le Syndicat a bénéficié de subventions pour les missions d'animation pilotées par l'équipe :

- des subventions versées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les 2 postes de chargés de mission et le poste de direction ;
- une subvention de l'État pour l'animation du programme d'études préalable (1,5 ETP), accordée en 2021 pour une durée de 4 ans.

Des recettes ont également été perçues pour des remboursements sur rémunérations du personnel et sur les charges de sécurité sociale et de prévoyance (indemnités journalières).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, reporté en 2022 était de 454 686,03 €.

Recettes de fonctionnement en 2023

	BP 2023	Réalisé
Atténuations de charges et autres produits de gestion courante	- €	481,25 €
Contributions des membres du Syndicat	360 000,00 €	360 000,00 €
Subventions	180 000,00 €	136 994,87 €
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>454 686,03 €</i>	<i>454 686,03 €</i>
TOTAL	994 686,03 €	952 162,15 €

3.2. Charges réelles de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement sont réparties entre les postes de dépenses principaux suivants :

- Les charges de personnel ;
- Les charges générales (locaux, fournitures, télécommunication, transports, publicité, etc.) ;
- L'entretien des passes à poissons ;
- Les dépenses pour les actions de communication et de sensibilisation

- **Charges de personnels**

Les charges de personnel ont évolué en 2023 : une convention de mise à disposition d'une agente responsable de la commande publique a été actée avec la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, à hauteur de 0,3 ETP.

Au 31 décembre 2023, l'effectif du Syndicat compte 5 agents (3,7 ETP) :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur	Temps complet
Chargée de mission prévention des inondations	Contractuel : contrat de projet	Ingénieur	Temps complet
Chargé de mission milieux aquatiques	Contractuel : contrat de projet	Ingénieur	Temps complet
Secrétariat	Mise à disposition par la CC de la Région de Molsheim Mutzig	Adjoint administratif	Temps partiel 40%
Responsable de la commande publique	Mise à disposition par la CC de la Région de Molsheim Mutzig	Adjoint administratif	Temps partiel 30%

Suite au renforcement des moyens humains et à l'augmentation de différentes charges, une décision modificative a été nécessaire en fin d'année 2023 pour renforcer les crédits disponibles pour les charges de personnel de 9 800 € (par transfert de crédits des charges à caractère général).

- **Frais de fonctionnement**

Les frais nécessaires au fonctionnement du Syndicat regroupent : les déplacements et entretien du véhicule, les fournitures et petits équipements, la téléphonie, les licences informatiques, les assurances, etc.

Les locaux sont mis à disposition gracieusement par la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig. Le Syndicat participe aux frais liés aux charges (électricité, chauffage, entretien des locaux) et aux consommations mutualisées (affranchissement, impressions, télécommunication, etc.). La participation du Syndicat s'élève à 5 722,86 € pour l'année 2023.

- **Entretien des passes à poissons**

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig gère la surveillance et l'entretien de 4 ouvrages de franchissement piscicoles pour le compte de ces membres. La surveillance des ouvrages est assurée en régie. Les prestations d'entretien (embâcles, nettoyage) sont confiées à l'entreprise ADAPEI Papillons Blancs titulaire d'un accord-cadre. Des interventions d'urgences pour retirer des embâcles plus importants ont été nécessaires fin décembre. Une intervention de maintenance et d'amélioration de la fonctionnalité de la passe à poissons de Mutzig a été réalisée en début d'année 2023. Les dépenses s'élèvent à 17 155,80 €.

- **Actions de communication et de sensibilisation**

En 2023, le Syndicat s'est équipé de nouveaux outils de communication (plaquettes, roll-up, visuels numériques) pour un montant de 7 798,02 €.

Dépenses de fonctionnement en 2023

	BP 2023 + DM	Réalisé
Charges de personnel	206 500 ,00 €	206 222,08 €
Charges à caractère général <i>Frais de fonctionnement</i>		21 000,02 €
Charges à caractère général <i>Entretien des passes à poissons</i>	210 200,00 €	17 155,80 €
Charges à caractère général <i>Actions de communication et sensibilisation</i>		7 798,02 €
Autres charges de gestion courante	10,00 €	3,41 €
Dépenses imprévues	30 000,00 €	- €
<i>Amortissements</i>	10 297,76 €	10 297,76 €
<i>Virement à la section d'investissement (Autofinancement)</i>	537 688,27 €	- €
TOTAL	994 696,03 €	262 477,09 €

4. Ressources et charges d'investissement

4.1. Recettes d'investissement

Les ressources d'investissement reposent principalement sur l'auto-financement et les subventions.

Plusieurs demandes de subventions ont été transmises en 2022 et 2023, des premiers acomptes ont été versés en 2023.

Le Syndicat a perçu du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) versé deux ans après les dépenses d'immobilisations.

Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements et aux opérations patrimoniales (permettant de payer les avances et de transférer les frais d'études sur les comptes de travaux correspondant lorsque les travaux sont réalisés).

Recettes d'investissement en 2023

	BP 2023	Réalisé
Subventions d'investissement	1 330 000,00 €	347 413,08 €
FCTVA	- €	572,14 €
<i>Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)</i>	<i>537 688,27 €</i>	<i>- €</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>245 466,00 €</i>	<i>5 615,70 €</i>
<i>Amortissements</i>	<i>10 297,76 €</i>	<i>10 297,76 €</i>
<i>Résultat d'investissement reporté</i>	<i>5 302,20</i>	<i>5 302,20</i>
TOTAL	2 128 754,23 €	369 200,88 €

4.1. Dépenses d'investissement

En décembre 2021, deux autorisations de programme pluriannuelles ont été votées correspondant aux deux programmes d'actions portés par le Syndicat. Des dépenses ont été réalisées en 2023 suite à l'exécution des études (paiement d'acomptes) et à l'acquisition du jeu pédagogique inondation.

Les dépenses non réalisées seront reportées sur les exercices suivants avec une modification de la planification des crédits des autorisations de programmes.

Les opérations d'ordre correspondent aux opérations patrimoniales (permettant de payer les avances et de transférer les frais d'études sur les comptes de travaux correspondant lorsque les travaux sont réalisés).

Dépenses d'investissement en 2023

	BP 2023	Réalisé
Immobilisations incorporelles <i>Frais d'études</i>	1 090 000,00 €	297 201,66 €
Immobilisations corporelles <i>Acquisition jeu Supersplash</i>	674 750,00 €	5 600,00 €
Immobilisations en cours <i>Acquisition jeu Supersplash</i>	35 250,00 €	2 400,00 €
Dépenses imprévues	83 288,23 €	- €
Opérations patrimoniales	245 466,00 €	5 615,70 €
TOTAL	2 128 754,23 €	310 817,36 €

5. Niveaux de l'épargne brute et de l'épargne nette

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas d'épargne.

6. Niveau d'endettement de la collectivité

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'a pas contracté de dette.

7. Niveau des taux d'imposition

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig n'est pas un établissement de coopération intercommunal à fiscalité propre, il ne fixe pas de taux d'imposition.

Les contributions financières des membres (CC de la Région de Molsheim Mutzig, Eurométropole de Strasbourg et SDEA) sont en partie issues de la taxe GEMAPI pour les territoires l'ayant instaurée.